



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 23825

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance de prise en charge des matériels adaptés qui permettent aux handicapés de continuer à vivre de façon autonome. Il s'avère en effet que ces matériels ne sont que trop peu, voire pas du tout, remboursés par la sécurité sociale. A titre d'exemple, il cite le cas d'une personne atteinte d'une maladie neuromusculaire qui ne peut se déplacer qu'en scooter, véhicule dont elle doit la plupart du temps supporter intégralement le coût d'acquisition. Aussi, compte tenu des difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour financer les différents matériels qui leur sont nécessaires pour les actes de la vie courante, il lui demande dans quelle mesure il serait possible de permettre une meilleure prise en charge de ces matériels et de bien vouloir lui préciser les perspectives d'actions de son ministère en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23825

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 275